

Domaine Public

1 8 4 4

Edition PDF
du 9 novembre 2009

Les articles mis en ligne
depuis DP 1843
du 2 novembre 2009

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.
En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Conformisme politique et boulet bancaire

Les difficultés d'UBS révèlent une dépendance pour l'économie suisse que la classe politique dominante refuse de prendre en compte (André Gavillet)

Evasion fiscale: la colère de l'Italie est justifiée, pas celle de la Suisse

Paolo Bernasconi démonte le mécanisme de l'hypocrisie bancaire, qui ne mérite pas le soutien aveugle des autorités (Jean-Daniel Delley)

Concurrence: pour une égalité dans la rigueur

Pourquoi la Comco peut sanctionner Swisscom mais se montre aussi peu regardante vis-à-vis des concentrations d'entreprises (Migros, Coop ou autre) (Albert Tille)

Faut-il encenser l'industrie pharmaceutique?

Les fabricants de médicaments ont un poids sur la santé publique qui déborde le surcoût qu'ils imposent sur le marché national (Jean-Daniel Delley)

Conférence sur le climat: au-delà d'une position d'attente

La Suisse face aux enjeux de la conférence de Copenhague (Daniel Schöni Bartoli)

Exportations d'armes:

les questions absentes du débat
Si le statu quo n'est pas satisfaisant, l'interdiction totale est elle aussi hypocrite (Jean-Daniel Delley)

Conformisme politique et boulet bancaire

Les difficultés d'UBS révèlent une dépendance pour l'économie suisse que la classe politique dominante refuse de prendre en compte

André Gavillet (4 novembre 2009)

La crise financière a, paradoxalement, redoré les banques. Certes pas leur image (attirait du gain facile, spéculation à court terme, bonus injustifiés, etc.), mais leur fonction. Si elles n'assument plus la circulation du crédit, l'économie entière est paralysée. L'activité bancaire est donc d'intérêt public. Telle fut la démonstration.

Ce rôle majeur a entraîné l'intervention de l'Etat sous des formes diverses: nationalisation, recapitalisation avec l'argent public, assainissement du bilan par transfert des actifs toxiques. Mais, en échange, quelle garantie est donnée que, désormais, l'activité bancaire est sous contrôle?

Glass-Steagall

A été longuement évoquée aux USA l'opportunité de revenir à la loi Glass-Steagall qui interdisait à une banque de détail de mener des opérations de banque d'affaires. Votée à l'unanimité du Sénat et par 262 voix contre 19 à la Chambre des représentants, elle avait été adoptée en 1933 comme réponse à la crise. Battue en brèche par le *lobby* bancaire, elle ne fut abrogée qu'en 1999.

Les partisans de la loi faisaient valoir que l'activité bancaire de base – à savoir le drainage de l'épargne et l'alimentation du crédit – essentielle à la stabilité économique, ne devait pas être compromise par des

investissements et des affaires à risque.

Les partisans de la banque universelle répondaient que la diversification des activités peut être une force et que, dans la pratique, la distinction entre les diverses formes de crédit est souvent artificielle.

Ce débat concerne la Suisse plus particulièrement. Les deux grandes banques UBS et Credit Suisse sont des banques universelles de taille mondiale mais qui ont aussi une implantation forte dans l'économie nationale. Les risques qu'elles prennent à l'international peuvent mettre en danger, fondamentalement, l'activité indigène. Un tel déséquilibre est une situation unique au monde.

Face à ce risque majeur, quelles précautions prendre? La question a été posée au Parlement par l'UDC et le parti socialiste. Elle a été renouvelée spectaculairement par une conférence de presse, au *casting* insolite, réunissant MM. Blocher, Hayek, Levrat.

Pour quelle réponse? La Banque nationale a fait connaître avec prudence sa préoccupation et a laissé entendre que, sans déstructurer les deux grandes banques, on pourrait imaginer une configuration plus souple. La Finma a confirmé qu'elle imposerait des fonds propres exceptionnels à la hauteur des risques courus par les activités de banque d'affaires. Mais

l'intervention directe de l'Etat se limitera au sauvetage coûteux d'UBS, dont on peut douter, au vu des derniers comptes, qu'il soit définitivement assuré. La vulnérabilité de l'économie suisse demeure.

Rupture

Limiter les dégâts, c'est la politique de la classe dominante et du Conseil fédéral. Aucun signe de rupture avec les pratiques antérieures, usuelles. Kaspar Villiger, ancien président de la Confédération et président en fonction du Conseil d'administration d'UBS symbolise cette continuité.

Des gestes significatifs de rupture sont pourtant possibles. Nous en avons proposé dans DP: plainte pénale contre les anciens dirigeants d'UBS, nouvelle interprétation du secret bancaire appliquée aux contribuables suisses, renouvellement et réorganisation du Conseil fédéral.

L'avantage de la présidence tournante du Conseil fédéral, c'est qu'une fois le tour accompli, le titulaire est éjecté sans douleur, constitutionnellement. Hans-Rudolf Merz va descendre du char présidentiel, qu'il en profite pour quitter aussi le Conseil fédéral. Certes, renouvellement ne signifie pas nouvelle politique. Mais c'est l'occasion propice de dépasser le *statu quo*. A saisir donc.

Evasion fiscale: la colère de l'Italie est justifiée, pas celle de la Suisse

Paolo Bernasconi démonte le mécanisme de l'hypocrisie bancaire, qui ne mérite pas le soutien aveugle des autorités

Jean-Daniel Delley (3 novembre 2009)

Les actions musclées que notre voisin transalpin a menées dans le cadre de l'amnistie fiscale ont suscité la colère du Tessin et une sèche réplique de la Confédération – suspension des négociations sur le nouveau traité de double imposition. Nous avons critiqué l'attitude offusquée de la Suisse, infondée et maladroite dans la mesure où l'aide de l'Italie pourrait nous être utile dans le cadre de nos démêlés avec la Libye (DP 1843).

Infondée en effet: dans une interview au journal *Le Temps*, l'avocat Paolo Bernasconi, ancien procureur du canton du Tessin et expert reconnu en

matière de droit bancaire et de délits fiscaux, estime que «*la Suisse a violé de manière systématique et organisée*» le traité sur l'imposition à la source avec l'Union européenne, entré en vigueur en 2005, et qui devait sauver le secret bancaire. Selon lui, les banques helvétiques ont créé des milliers de sociétés *offshore* pour permettre à leurs clients européens d'échapper à cet impôt, une pratique connue de l'Administration fédérale des contributions qui n'a pas réagi. La Suisse n'a reversé aux pays de l'UE que 5% environ des sommes dues aux termes du traité.

On comprend mieux dès lors la

colère de l'Italie, comme celle de l'Allemagne exprimée de manière brutale par son ministre des finances. La posture de vierge effarouchée adoptées par la Suisse ne trompe personne: jusqu'au bout cette dernière tente de finasser, pour s'étonner finalement de l'agressivité soudaine de pays amis. L'affaire des fonds juifs en déshérence et les agissements délictueux d'UBS aux Etats-Unis ne nous ont rien appris. Et nous nous étonnerons d'être contraints à l'échange automatique d'informations fiscales par ces «amis» que nous avons tenté de rouler.

Concurrence: pour une égalité dans la rigueur

Pourquoi la Comco peut sanctionner Swisscom mais se montre aussi peu regardante vis-à-vis des concentrations d'entreprises (Migros, Coop ou autre)

Albert Tille (9 novembre 2009)

La Commission de la concurrence (Comco) inflige une amende de 220 millions de francs à Swisscom. C'est une sévérité encore inconnue à ce jour. L'an passé, la même commission a donné son feu vert à de spectaculaires concentrations. Migros a absorbé Denner et Coop a repris les hypermarchés de Carrefour. Le pesant duopole dans le commerce de détail en sort renforcé. La Comco ferait-

elle deux poids, deux mesures pour faire respecter la concurrence, montrant une grande sévérité pour l'ancienne régie encore sous contrôle de la Confédération et de la complaisance à l'égard des puissants groupes privés? Soumettons ce soupçon de partialité à l'examen des faits et de la loi.

La condamnation de Swisscom tout d'abord. La loi sur les

cartels (art 7) sanctionne les conditions commerciales inéquitables imposées par une entreprise disposant d'une position dominante. Héritière du réseau public par câble de cuivre, l'ancienne régie a une incontestable position dominante pour l'accès au public. En facturant à ses concurrents des tarifs trop élevés pour l'utilisation de son réseau à large bande, elle s'est assurée un avantage

incontournable pour l'accès à Internet. L'amende qui lui est infligée est d'un niveau jamais égalé. Elle n'est pas excessive en regard des avantages acquis par Swisscom dans le gigantesque marché de la toile. Par ailleurs, l'amende ira dans la caisse fédérale. Elle retournera donc au propriétaire de l'entreprise condamnée.

Cette décision de la Comco est la suite logique d'une stratégie concertée avec le Surveillant des prix et la Commission de la communication qui est le régulateur fédéral. L'an passé, ces trois organes fédéraux sont intervenus auprès du Conseil fédéral pour réclamer une modification de la loi sur les télécommunications. La LTC donne à Swisscom le droit de fixer, après entente avec ses concurrents, les tarifs d'utilisation de son réseau. Le régulateur peut intervenir

après coup s'il juge l'accord inéquitable. En jouant sa puissance et faisant traîner les négociations, le propriétaire du réseau peut gagner beaucoup d'argent. Dans l'Union européenne, c'est le régulateur qui détermine le prix de l'accès au réseau. L'amende que vient de prononcer la Comco rappelle au Conseil fédéral qu'il est temps de réviser la loi sur les télécommunications, trop favorable à son ancienne régie.

Migros et Coop, comme toutes les entreprises désireuses de grandir par fusion, sont pratiquement hors d'atteinte des rigueurs de la loi sur les cartels. La Comco ne peut s'opposer à une concentration d'entreprises (art 9 et 10) que si elle parvient à démontrer que le nouveau groupe est capable de supprimer une concurrence efficace. La preuve n'est pas facile à faire. La législation européenne est

nettement moins permissive en matière de fusion.

La crise financière a mis en évidence le danger que représente le gigantisme des entreprises. Dans le dernier rapport annuel de la Comco, Walter Stoffel, son président, préconise un renforcement de la loi sur le contrôle des fusions, en accord avec les propositions faites, début 2009, par un groupe d'experts (DP 1810).

La Commission de la concurrence a été récemment restructurée. Elle a gagné en indépendance vis-à-vis des milieux économiques et, on le constate aujourd'hui, en audace. Pour obtenir une égalité de rigueur dans la lutte en faveur d'une concurrence équitable, il est urgent de modifier les lois plutôt que de changer ceux qui les appliquent.

Faut-il encenser l'industrie pharmaceutique?

Les fabricants de médicaments ont un poids sur la santé publique qui déborde le surcoût qu'ils imposent sur le marché national

Jean-Daniel Delley (5 novembre 2009)

Sur la base d'une étude qu'elle a elle-même commandée, l'industrie pharmaceutique helvétique bombe le torse. Poids lourd de l'économie, première exportatrice, cette branche contribue de manière significative à la croissance et à l'emploi. Mais à quel prix? Et pour quel bénéfice?

Le tableau est impressionnant. Les médicaments représentent à eux seuls plus du quart des exportations. Si la branche n'occupe que 0,8% des

personnes actives, elle contribue à 2,7% de la plus-value de l'économie helvétique et sa productivité s'élève à plus du triple de la productivité moyenne. Par ailleurs la branche se montre particulièrement résistante aux aléas de la conjoncture et offre des salaires élevés. Que demander de plus à ce fleuron industriel? Qu'il contribue de manière efficace et efficiente à la santé publique. Et de ce point de vue, le projecteur révèle de moins spectaculaires

exploits.

En matière de prix tout d'abord. Dans un marché qui fonctionne, un produit nouveau ne peut s'imposer que s'il est meilleur ou meilleur marché. Une règle qui ne prévaut pas sur le marché des médicaments. Protégés par l'interdiction des importations parallèles, les pharmaceutiques imposent aux assurés helvétiques des prix nettement supérieurs à ceux qui prévalent dans les pays voisins (DP 1772).

Et à l'échéance d'un brevet, elle n'hésitent pas à mettre sur le marché un produit semblable vendu au prix fort comme une nouveauté (DP 1742). Une pratique favorisée par le laxisme de l'autorité d'accréditation des médicaments. On sait la pression exercée par l'industrie pharmaceutique sur le corps médical pour imposer ses médicaments et les sommes colossales dépensées pour la publicité – entre 600 et 900 millions de francs pour le seul marché helvétique. Il n'en faut pas moins pour convaincre le quidam des bienfaits d'un

produit qui n'aura qu'un impact limité, voire aucun effet sur son état de santé. On connaît les liaisons dangereuses entre l'industrie et la recherche clinique, le manque de transparence des essais et l'absence de publicité de l'ensemble des résultats obtenus.

A l'heure où les pharmaceutiques cherchent à polir leur image, il faut relire des ouvrages tels que *Le prix des médicaments*, publié aux Editions d'En Bas en 2006 (DP 1757) et *Hold-up sur la santé* (DP 1682). Ils documentent à

foison la face sombre de cette industrie dont l'objectif premier reste le profit et non la santé publique. Pour preuve les efforts qu'elle déploie pour influencer les pouvoirs publics ici – on se souvient de la volte-face du président des démocrates-chrétiens sur les importations parallèles après une visite à Bâle – et ailleurs, par exemple aux Etats-Unis pour torpiller le réforme de l'assurance maladie (DP 1682). Resterons-nous longtemps encore longtemps éblouis par la bonne santé économique de cette industrie pour laquelle nous payons le prix fort?

Conférence sur le climat: au-delà d'une position d'attente

La Suisse face aux enjeux de la conférence de Copenhague

Daniel Schöni Bartoli (8 novembre 2009)

Du 7 au 18 décembre 2009 aura lieu la conférence de Copenhague des parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le but est de trouver un successeur au protocole de Kyoto dont la validité court jusqu'en 2012. Si ce dernier a joué un rôle symbolique, ses résultats sont restés très décevants. Début novembre, les délégations des 175 Etats se sont réunies à Barcelone pour une semaine de négociation sur les textes censés permettre des décisions en décembre.

Les enjeux de la conférence concernent la fixation des niveaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), le financement de mesures d'adaptations pour les pays en développement et le transfert de technologies. Selon

le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), il resterait entre 10 et 20 ans pour inverser les tendances en terme de réchauffement dû aux GES et cet organisme recommande une réduction de 25 à 40% des émissions pour les pays développés d'ici 2020, puis de 80 à 95% pour 2050 ainsi qu'une réduction de 50% d'ici 2020 pour les pays plus pauvres. Le but de la manœuvre est d'éviter impérativement un réchauffement de plus de deux degrés au-delà duquel les dégâts ne seraient plus maîtrisables. Alliance Sud, qui réunit six organisations suisses actives dans la coopération au développement et qui préconise une réduction de 40% pour notre pays d'ici 2020, semble plutôt craindre que la montagne accouche

d'une souris.

En effet, l'enjeu est de convaincre les pays en voie de développement de s'engager dans des réductions sans lesquelles l'objectif global ne pourra être atteint. Etant donné l'historique et l'importance des émissions actuelles des pays développés (sans compter que c'est bien la consommation des pays riches qui explique une grande partie des émissions des pays émergents), seuls des engagements réellement ambitieux de ceux-ci pourront convaincre les pays en voie de développement, ce qui n'est pas gagné d'avance (on apprend notamment que les Etats-Unis souhaitent que l'année 2005 soit adoptée à la place de l'année 1990 habituellement retenue comme référence, ce qui permettrait

d'occulter les errements de l'ère Bush). Un des principaux enjeux de la conférence sera de réussir à obtenir des engagements contraignants au lieu de simples accords politiques de principe. A cette aune, le risque d'échec est loin d'être nul.

La Suisse n'est pas inactive sur ce terrain. Avec l'Union européenne et d'autres Etats, elle s'est engagée à une réduction d'émissions de 20% d'ici 2020, voire 30 % selon l'issue de la conférence. Elle a également proposé une taxe mondiale sur le CO₂ à Barcelone. Toutefois, les pays qui souhaitent progresser rapidement restent pour l'instant minoritaires.

En Suisse, la loi sur le CO₂ est actuellement en cours de révision en vue de l'après-2012. Parallèlement, une initiative populaire *Pour un climat sain* préconisant une réduction de 30% des émissions d'ici 2020 devrait passer en votation en 2011. D'autres processus encore sont en cours, en particulier une initiative *Pour les transport publics* qui pourrait contribuer à concrétiser certains efforts climatiques. La Suisse ne fait donc pas particulièrement partie des Etats les plus à la traîne dans ce domaine, même si on constate que tous les Etats ont tendance à garder leurs cartes sans les abattre avant les autres en attendant le

dernier moment pour montrer leur jeu. Et il est certain que la nature incertaine des négociations ne favorise pas la confiance.

Mais on pourrait se demander si tous les Etats, et en particulier la Suisse, ont réellement intérêt à freiner. En effet, notre pays bénéficie d'une situation de départ relativement avantageuse: réseau ferré développé, faibles distances intérieures, localisation au milieu de ses marchés d'exportation, finances publiques relativement saines, énergie électrique peu carbonée, recherche de haut niveau. Contrairement aux pays producteurs de pétrole ou exportateurs d'automobiles, on peine à mettre en avant un intérêt impératif à prolonger l'ère des hydrocarbures. Au contraire, on peut concevoir sans trop de peine les gains potentiels d'une économie qui se tournerait avec une relative précocité vers l'économie du XXI^e siècle en prenant ouvertement le parti d'une diminution rapide des émissions de GES.

Une période de stagnation de l'activité est attendue en Europe par de nombreux économistes et un projet global favorisant la mise sur pied d'une économie durable pourrait offrir une substitution stimulante à l'économie de la consommation effrénée. Les

propositions ne manquent pas et concernent tous les aspects de la vie économique et sociale: construction, aménagement du territoire, fiscalité écologique, relocalisations d'activités, recherche, agriculture, alimentation. Des projets qui permettraient à la Suisse de se positionner avantageusement sont légion. A l'heure où on envisage de taxer la mobilité des pendulaires, on devrait aussi oser remettre en question le dogme de la mobilité à tout prix et chercher des solutions qui privilégient une mobilité maîtrisée. On peut en particulier se demander jusqu'à quel point il est souhaitable de continuer à favoriser la déduction fiscale des longs déplacements professionnels et des voyages en avion.

Bien sûr, un certain nombre d'intérêts économiques feront tout pour s'opposer à cette démarche à l'instar du premier parti de Suisse, l'UDC, qui considère toujours le réchauffement climatique comme un non-problème. Mais on peut aussi montrer que les reconversions coûteront tôt ou tard très cher, comme l'a montré le rapport Stern et qu'un engagement écologique est de nature à économiser des moyens financiers titanesques. Il ne faudrait pas oublier que les premiers qui mettront en place une économie moins vorace en énergie en retireront des bénéfices à terme.

Exportations d'armes: les questions absentes du débat

Si le statu quo n'est pas satisfaisant, l'interdiction totale est elle aussi hypocrite

Jean-Daniel Delley (7 novembre 2009)

Places de travail contre vocation humanitaire de la Suisse. Le débat sur l'initiative contre les exportations d'armes semble se limiter aux deux termes de cette alternative. D'un côté, des emplois qualifiés qu'on ne saurait sacrifier en cette période de gros temps économique. De l'autre la tradition pacifique d'un pays – neutralité, bons offices, Croix Rouge –, dépositaire des Conventions de Genève, qui se conjugue malaisément avec le commerce des armes. Dans cette confrontation, le premier terme de l'alternative – les emplois – ne pèse pas lourd face à la vocation dont se prévaut la Suisse. Encore faut-il s'entendre sur le sens de cette vocation et de sa fonction dans le concert des nations.

La législation actuelle n'est pas satisfaisante, pas plus que son application. Refuser de livrer des armes à des pays en guerre après que nous les ayons armés – par exemple le Pakistan –, c'est se laver les mains à bon

compte. Et commercer avec des Etats tels que l'Arabie saoudite contredit la prise en compte du respect des droits de l'homme telle que prescrite par le droit. L'interdiction générale d'exporter résout-elle le problème?

Si la Suisse s'imposait ce régime de rigueur, elle se placerait dans une situation pour le moins ambiguë: je n'exporte pas d'armes mais, pour mes propres besoins, je compte sur la livraison d'équipements militaires par des pays moins regardants. Cette incohérence ne préoccupe pas le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) qui vise précisément la suppression de l'armée. Mais si l'on admet le principe d'une défense nationale armée, il faut au moins accepter la réciprocité, à savoir fournir les pays à qui nous achetons du matériel militaire. De manière générale, l'exportation vers les pays de l'Union européenne ne fait pas problème dans la

mesure où, pour notre sécurité, nous sommes de fait solidaire de l'Europe. Se révèle par contre problématique la vente d'armes à des pays pauvres, en particulier lorsqu'ils bénéficient de notre politique d'aide au développement. La présence de Pilatus Porter équipés de bombes et engagés dans le cadre d'une guerre civile ne parle pas en faveur de la politique actuelle. Une sélection beaucoup plus sévère des pays bénéficiaires de nos exportations constituerait un progrès sensible.

Entre le *statu quo* légal qui permet parfois de sacrifier les principes au nom de l'intérêt commercial et l'interdiction totale proposée par l'initiative, deux positions non exemptes d'hypocrisie, il y a donc place pour une politique qui permettrait d'assurer nos besoins de sécurité tout en respectant les principes guidant notre politique étrangère.